



Règlement interne des commissions du District de Vendée de Football

Sommaire

1. L'organisation des pôles et commissions.....	2
2. La composition des commissions.....	3
3. Le fonctionnement des commissions.....	4
4. Les missions de chaque commission.....	6

Le présent règlement interne des commissions vient en complément :

- Des statuts et règlements généraux de la Fédération Française de Football,
- Des statuts et règlements de la Ligue de Football des Pays de la Loire,
- Des statuts et règlements du District de Vendée de Football.

Son objet est de préciser :

- Les relations entre le District, la Ligue et ses Clubs,
- Les attributions et missions du bureau, du Comité de Direction et de ses Commissions Départementales.

Il s'impose à toutes les commissions constituées au sein du District de Vendée de Football. Toutefois un règlement intérieur spécifique est élaboré et observé au sein de la Commission Départementale d'Arbitrage.

1. L'organisation des pôles et commissions

Le District est organisé en 5 **pôles**, organisés en commissions.

Les **commissions** sont permanentes et se réunissent régulièrement. Leurs missions sont définies pour la durée de la saison (majoritairement pour 1 an, sauf exception fixée par les textes fédéraux).

Les **cellules** sont permanentes et dépendantes d'une commission, la fréquence des rencontres varie selon leur objet.

Les **groupes de travail** peuvent être créés à l'initiative d'une commission ou d'une cellule, autour d'un objectif ponctuel (sur 1 ou plusieurs temps de travail).

Pôles	Commissions et cellules
Pôle Développement et animation des pratiques	Foot adapté et unifié Foot enfants U6 à U11 : <ul style="list-style-type: none">- U6-U9- U10-U11 Foot'Océane (organisation) Pratiques nouvelles et diversifiées : <ul style="list-style-type: none">- Foot en marchant- Loisirs à 8- Beach soccer- FutNet- FeetBool- Footgolf
Pôle Sportif et PPF	Commission sportive (gestion des compétitions) : <ul style="list-style-type: none">- U13 garçons- Jeunes foot à 11 (U14 à U18 garçons)- Féminines (U13 à séniors)- Seniors garçons- Futsal (U13 à séniors)- Loisirs à 11 CDA : (cf. RI arbitrage) Technique et PPF Foot en milieu scolaire Médicale
Pôle associatif et accompagnement des clubs	Engagement : bénévolat, mixité et féminisation Communication, partenariats, événementiel Formation des dirigeants Accompagnement des projets clubs <ul style="list-style-type: none">- Labels- Emploi- Services civiques Citoyenneté, éthique, observatoire des comportements, PEF (vivre ensemble) <ul style="list-style-type: none">- PEF- ... Conseil consultatif des clubs RSE/RSO

Pôle administratif, financier et logistique	Finances Matériel / intendance (gestion logistique) Ressources Humaines
Pôle juridique et règlementaire	Commission Statut de l'arbitrage CDTIS Discipline* Appel (discipline et règlementaire)* Statuts des éducateurs Surveillance des opérations électorales Litiges et contentieux Révision des statuts et règlements Les instructeurs

Commissions règlementaires

*Commissions indépendantes

2. La composition des commissions

Article 1

Les membres composants les différentes commissions sont désignés chaque saison par le Comité de Direction du District, à l'exception des commissions dont la durée du mandat est fixée par un texte fédéral. Ils doivent être, soit licenciés à un club, soit licenciés arbitres indépendants, soit être membres individuels payant une cotisation. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences, de leur disponibilité et de leur engagement au service du Football.

Article 2

Les membres des commissions doivent être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques. A cet effet, ils doivent renseigner l'attestation d'honorabilité jointe à la charte d'engagement.

Article 3

Le Comité de Direction du District peut à tout moment révoquer le pouvoir d'une ou des commissions du District ou révoquer l'un de ses membres pour absence ou comportement incompatible avec les obligations de la fonction.

Article 4

Un membre ne peut appartenir à plus de 3 commissions, à l'exception des membres du Bureau du Comité de Direction du District dans le cadre de leur fonction de responsable de pôle ou de leur fonction au Bureau.

Article 5

Chaque commission comprend autant de membres que le nécessite son fonctionnement, avec un minimum de 3 membres.

Chaque commission doit comprendre au moins un membre nommé depuis moins de 5 ans.

Le Président de chaque commission est nommé par le Comité de Direction du District.

Article 6

Le Président d'une commission peut assister, sur convocation du Président de District, aux réunions du Comité de Direction du District, avec voix consultative.

Le Comité de Direction du District peut désigner un délégué pour le représenter dans une commission mais uniquement avec voix consultative.

Article 7

Conformément au règlement disciplinaire annexé au RG de la FFF, les commissions relevant de la procédure disciplinaire (discipline, appel de discipline et appel règlementaire) sont nommées par le comité de direction pour 4 ans renouvelables.

Article 8

Le Président du District et le responsable du pôle sont membres de droit de chaque commission, hors commissions disciplinaires (discipline et appel de discipline).

Article 9

Tout membre d'une commission absent pendant 3 séances consécutives, sans raison valable est à considérer comme démissionnaire.

Article 10

En cas de démission, de décès ou d'abandon de poste pour tous motifs d'un membre de commission, le Comité de Direction du District, en cours de saison ou en cours de mandat, peut désigner un nouveau membre.

3. Le fonctionnement des commissions

Article 1

Les commissions ont pour mission d'élaborer et de présenter, chaque saison sportive au Bureau, un plan d'action qui fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs et qui est accompagné d'un budget prévisionnel.

Les commissions peuvent établir un règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Comité de Direction du District. Elles n'ont pas de budget propre mais les frais divers sont remboursés par le District sur présentation des pièces justificatives dans les limites du budget prévisionnel et du règlement financier du District.

Article 2

Chaque commission se réunit en séance plénière ou restreinte si une plénière ne se justifie pas, sur convocation de son président aussi souvent qu'il est nécessaire pour l'exercice de sa mission. Elle peut inviter des personnes licenciées qui ne sont pas membres de ladite commission, après accord du responsable de pôle ou du Président du District. Toute convocation doit comporter un ordre du jour qui sera adressée au moins 8 jours à l'avance aux membres de la commission, au responsable du pôle ainsi qu'au président du District. La présence de 3 membres est indispensable pour valider une décision, et en cas d'absence du président, la séance sera présidée par le vice-président ou à défaut par le membre le plus âgé. Les décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président de séance étant prépondérante en cas d'égalité.

Les procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire de séance, sont remis sous huitaine au maximum, au secrétariat du District qui les fait valider par le responsable du pôle avant parution.

Les commissions départementales sont qualifiées pour appliquer les sanctions et pénalités relevant

de leur compétence et prévues par les règlements de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Article 3

Procès-verbal des réunions :

Chaque séance de la réunion plénière de la commission commence par l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion et par l'approbation du (ou des) P.V. des réunions restreintes publié(s) sur le site du District ou sur Footclubs.

Il doit comporter :

- L'identité du Président de séance,
- L'identité des membres présents participant aux décisions,
- L'identité des membres excusés,
- L'identité des personnes invitées à assister à la réunion étant précisé qu'elles ne peuvent pas prendre part aux délibérations ni aux décisions,
- L'identité des membres absents.

Chaque procès-verbal est publié sur le site internet du District ou sur Footclubs et, par ce moyen, porté à la connaissance des membres de la commission, des clubs et des licenciés. Cette publication a valeur officielle.

Toutes observations ou modifications de forme d'un P.V. doivent être consignées dans celui de la séance plénière suivante, sous réserve que le P.V. ait déjà été publié.

Article 4

Obligations – confidentialité :

Chaque membre de commission signe et observe la charte du Dirigeant du District de Vendée de Football. A ce titre, il est tenu à un devoir de réserve et de confidentialité, tant sur la teneur des travaux réalisés au sein de la commission qu'à l'égard des décisions et initiatives prises par les

Instances du football au niveau national, régional ou départemental.

De même, chaque membre s'interdit, dans le cadre de ses fonctions au sein d'une commission, d'entretenir tout échange direct avec les Services Fédéraux ou de la Ligue. Autant que de besoin, il relève de la compétence du Président ou du secrétaire de commission de solliciter le concours du secrétariat du District pour obtenir toute précision, explication ou commentaire sur l'interprétation éventuelle d'une disposition réglementaire ou l'existence d'une jurisprudence.

Article 5

En cas d'urgence, le Président peut convoquer une réunion restreinte pour prendre toute décision nécessaire. Toutefois, la présence d'au moins 3 membres est indispensable pour valider toute décision.

Article 6

Il est possible de créer à l'intérieur de chaque commission des cellules ou groupes de travail ayant pour objet de traiter certaines questions spécifiques. Les P.V. de celles-ci doivent être nécessairement approuvés par le Président de la commission de rattachement et du responsable du pôle avant toute notification aux intéressés.

Article 7

Les personnels du District, les cadres techniques, ne peuvent avoir que voix consultative dans les commissions auxquelles ils participent.

Article 8

Au sein des organismes du football, nul ne peut être à la fois membre de commission de première instance et d'une commission d'appel de même compétence.

Article 9

Tout membre d'une commission ne peut participer aux délibérations, ni prendre part au vote lorsque les intérêts du club auquel il appartient ou qu'il représente, sont en jeu.

Article 10

Les fonctions de membre de commission sont gratuites. Elles peuvent faire l'objet de remboursements des frais de déplacements sur présentation de justificatifs.

Les frais de tous ordres, nécessités par le fonctionnement de la commission, sont pris en charge par le District dès lors qu'ils auront reçu

l'accord préalable du Président (ou des responsables de pôle).

En tout état de cause, ne seront pris en charge que les dépenses faisant l'objet d'une convocation, d'un ordre écrit et d'une justification, signés par le Président de la commission ou le responsable de pôle.

Article 11

Les commissions se réunissent au siège social du District. Les réunions par téléphone, messagerie ou visio-conférence sont autorisées sauf dispositions réglementaires contraires.

Article 12 – Carte de membre

Les membres des commissions du District reçoivent chaque année une carte de membre officiel délivrée par la F.F.F. constatant leur qualité.

Cette carte, munie d'une photographie, donne libre accès à tous les terrains et pour tous les matchs relevant de la compétence de la LFA se disputant sur le territoire de la Ligue. Les membres individuels sont licenciés au titre du centre de gestion dont ils dépendent. Les arbitres et membres honoraires, à leur demande, pourront recevoir une carte justifiant de cette qualité et leur donnant les mêmes avantages moyennant le versement de frais de gestion dont le montant est fixé en annexe des Règlements Généraux de la Ligue de football des Pays de la Loire.

Article 13 – Proposition de modification aux Règlements des épreuves du District

Les demandes de modifications aux règlements du District peuvent être proposées par les Commissions (PV intérieur), par le Comité de Direction du District, et par les clubs. Les propositions sont transmises au Président du District, au moins trente jours avant l'Assemblée Générale. Celui-ci les soumet à la commission de révision des statuts et règlements pour avis. Puis elles sont validées par le Comité de Direction, et portées à la connaissance des membres de l'Assemblée générale au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale par l'un quelconque des médias officiels des clubs.

Seul le Comité de Direction du District est habilité à soumettre à l'Assemblée Générale toutes propositions dès lors qu'elles présentent un intérêt général (cf. statuts du District).

Le Comité de Direction du District peut inscrire d'office l'examen de modifications à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Article 14 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par chaque commission pour être soumis à l'approbation du Comité de Direction du District, après avis, au besoin, de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

Article 15 – Gestion des trophées et challenges

Les commissions qui gèrent les divers trophées et challenges (Trophées Club du CMO, Trophées du Bénévolat du CA, Foot Challenge Jeunes, Challenge « Objectif Arbitrage » d'Objectif Séjours et Trophée du Fair-play d'Objectif Séjours) doivent

faire valider par le Bureau du District, avant toute désignation et diffusion, les noms des clubs lauréats. La désignation des clubs devant organiser les différentes finales départementales jeunes et seniors doivent être validées préalablement par le Bureau du District.

Dans tous les cas, il sera impossible de récompenser ou de désigner des clubs en situation irrégulière dans les domaines :

1. Disciplinaire : faute grave d'un licencié du club
2. Financier : amendes ou droits divers non réglés dans les délais impartis
3. D'éthique : convocation d'un licencié du club devant le conseil d'éthique entraînant une suspension pour comportement totalement contraire à l'esprit sportif.

4. Les missions de chaque commission

(cf. fiches missions de chaque pôle)



Fiche mission commission Foot adapté et unifié

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 3 fois par an (ou plus, selon les besoins)

Missions et responsabilités fixées par le Comité de Direction

La commission veut montrer l'intérêt du District porté au monde du handicap. Elle souhaite être également le trait d'union qui va permettre aux familles, structures d'accueil, associations diverses du monde du handicap et du milieu ordinaire, de communiquer et mettre en œuvre des actions communes dans le cadre du football. A travers celles-ci, et à son niveau, elle a pour ambition, concernant les personnes en situation de handicap, de répondre au principe de "l'accès à tout pour tous" dans le monde du football. Elle souhaite amener un changement des représentations du handicap en général et des personnes en situation de handicap, et permettre ainsi l'évolution des mentalités.

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Fédérer les établissements IME – ESAT autour de la pratique du foot et favoriser les rapprochements clubs/structures
- Organiser les rassemblements des structures, en prenant en compte les attentes et les questions des uns et des autres (clubs, structures d'accueil, associations...)
- Trouver des clubs organisateurs de ces journées
- Suivre et encourager les sections de foot adapté inclusives dans les clubs
- Développer l'inclusion à travers le football, en encourageant le lien, structures/Collèges/Lycées/Clubs.
- Proposer des ateliers et des rencontres
- Développer la pratique auprès des structures

Elle met en œuvre les missions suivantes :

- Informer les structures et associations du milieu du handicap et les clubs de football de Vendée sur la mise en œuvre de la commission "Football adapté et unifié" : l'historique de création, sa finalité, ses souhaits ...
- ...

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Connaissance du milieu du handicap



Fiche mission commission Foot enfants U6 à U11

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 2 fois par an (ou plus, selon les besoins)

Missions et responsabilités fixées par le Comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Développer la pratique du football des enfants
- Définir la politique du football à effectif réduit

Elle a le pouvoir de décider et agir sur les missions suivantes :

- Établir le calendrier des rencontres de la saison (dates, lieux...)
- Organiser la journée des débutants
- Organiser les plateaux du samedi
- Organiser les réunions de secteurs de début de saison

Elle met en œuvre les missions suivantes :

- Garantir la bonne pratique du foot
- Véhiculer un message de sportivité, éducation, formation et animation
- Accompagner les clubs dans la mise en œuvre
- Assurer une présence lors des rassemblements

Fonctionnement :

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement :

- Une cellule U6 à U9
- Une cellule U10 à 11

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Connaissance de l'enfant et sa pratique de foot
- Compétences organisationnelles



Fiche mission commission Foot'Océane

Composition

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 6 fois par an (ou plus, selon les besoins)

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Organisation de l'évènement Foot'Océane, tous les 2 ans
- Établissement du budget et recherche de partenaires
- Communication de l'évènement (en lien avec la commission Communication, partenariat et événementiel)

Elle a le pouvoir de décider et agir sur les missions suivantes :

- De l'organisation de la journée

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Organisationnelles



Fiche mission Pratiques Nouvelles et diversifiées

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 2 à 4 fois par an selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle a pour missions :

- D'organiser, développer et animer les pratiques nouvelles en lien avec l'ETD ;
- De suivre les pratiques Loisirs chez les seniors et jeunes
- De mettre en œuvre la politique fédérale de développement et de l'accompagnement des pratiques nouvelles
- D'accompagner les clubs dans le développement de ces pratiques
- D'organiser et animer des actions promotionnelles et événementielles de même que les différents challenges départementaux.

Fonctionnement :

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement :

- **Loisirs à 8 :**
Elle est chargée de composer les groupes, établir les calendriers et organiser les rassemblements.
- **Beach Soccer :**
Elle est chargée de promouvoir l'activité sur le territoire du District et d'organiser les différents rassemblements : coupes départementales jeunes et seniors et autres manifestations exceptionnelles.
- **Foot en marchant :**
Elle a pour mission de promouvoir l'activité sur le territoire départemental et d'organiser les rassemblements.
- **FutNet :**
Elle a pour mission de promouvoir l'activité sur le territoire départemental et d'organiser les rassemblements.
- **FeetBool :**
Elle a pour mission de promouvoir l'activité sur le territoire départemental et d'organiser les rassemblements.



Fiche mission Pratiques Nouvelles et diversifiées (page 2)

- **Golf foot :**
Elle a pour mission de promouvoir l'activité sur le territoire départemental et d'organiser les rassemblements.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Chaque nouvelle pratique doit avoir son représentant qui en est un acteur



Fiche mission Commission Départementale d'Arbitrage (CDA)

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 6 à 8 fois par an en présentiel ou en visio

Missions et responsabilités

Voir RI de l'arbitrage

Établir en début de saison le règlement intérieur de l'arbitrage

Fonctionnement :

La commission est organisée en sections afin d'en faciliter le fonctionnement : voir RI de l'arbitrage .

Compétences, aptitudes et expériences favorisant la participation active des membres de la commission :

- Bonne connaissance de l'arbitrage (avoir arbitré) et de son environnement
- Connaissance des règles et de leurs applications
- Capacité à évaluer l'environnement des matchs
- Garder objectivité et caractère d'impartialité



Fiche mission commission sportive (gestion des compétitions)

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit entre 15 et 20 fois par an (en fonction des besoins)

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

La commission sportive est chargée de l'organisation des compétitions Seniors et Jeunes – masculines et féminines.

Elle élabore la formation des groupes, établit les calendriers et assure s'il y a lieu, la gestion des caisses de péréquation et de frais de déplacement à soumettre à l'approbation du Bureau du Comité.

Elle organise les différents tours de Coupes de Vendée, Challenges et Critérium, masculins, féminins (Seniors et Jeunes).

Elle examine tous les litiges concernant les matchs comptant pour les épreuves qu'elle organise et les transmet à la Commission « Litiges et Contentieux ».

Elle étudie les modifications éventuelles à apporter à l'organisation des championnats des Coupes, Challenges et Critérium et les propose à la Commission « Révision des textes et règlements ».

Elle établit le tableau des montées et descentes des catégories Seniors et Jeunes masculines et féminines, selon les règlements en vigueur.

Elle propose les délégués pour les différentes coupes départementales en fonction de l'importance des matchs.

Elle propose au Bureau du Comité, selon le cahier des charges, les lieux des finales de Coupes, Challenges et Critérium de Vendée Seniors masculins et féminins, de même que pour la finale jeunes.

Elle étudie et donne un avis sur la demande de création de groupements ou d'ententes qu'elle soumet pour validation au Bureau du Comité.

En concertation avec l'ETD (équipe technique départementale) et la Commission Technique, elle établit :

- L'encadrement administratif des stages et l'élaboration d'un règlement intérieur pour ces stages.
- Elle veille à la régularité des compétitions et fait appliquer les règlements
- Elle veille à l'application des règlements



Fiche mission commission sportive (gestion des compétitions)

Fonctionnement :

- 2 membres sont chargés de l'organisation des championnats
- 2 membres sont chargés de l'organisation des coupes
- 1 membre est chargé de suivre l'article 37 (règlement)
- 1 membre, le président de commission, coordonne le tout

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement (le cas échéant) :

- Jeunes foot à 11 (U14 à U18 garçons)
- Féminines (U13 à séniors)
- Seniors garçons
- Futsal (U13 à séniors)
- Loisirs à 11

Les calendriers des rencontres sont établis en fonction des desideratas des clubs

Une réunion est programmée après chaque tour de coupe pour effectuer les tirages

A chaque réunion, les rencontres jouées sont validées après avoir examinée la régularité des rencontres

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Chaque membre doit avoir des connaissances informatiques
- Organisationnelles
- Application d'un règlement

Fiche mission cellule U13 garçons

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle est chargée d'organiser, de suivre les compétitions départementales et d'établir le calendrier.

Elle gère et suit les différents challenges.

Elle étudie et donne un avis sur la création de groupements et d'ententes qu'elle soumet au Comité de Direction.

Elle propose au bureau les différents lieux pour la finale.

Elle examine tous les litiges concernant les matchs comptant pour les épreuves qu'elle organise et les transmet à la commission litiges et contentieux pour jugement en première instance.



Fiche mission commission sportive (gestion des compétitions) (suite – page 2)

Elle applique les sanctions et pénalités prévues par les règlements des compétitions concernées.

Elle élabore le cahier des charges à respecter pour les finales.

Elle organise les différentes réunions de secteurs en début de saison.

Elle pilote les journées nationales promotionnelles U12/U13.

Fiche mission cellule Jeunes foot à 11

Fréquence :

La cellule se réunit environ 6 fois par an (ou plus selon les besoins)

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Le calendrier
La répartition des groupes en 1^{re} phase
- Après chaque phase, en fonction des classements des nouveaux groupes sont établies.
En début de saison les coupes et challenges démarrent sous forme de mini championnat

Elle a le pouvoir de décider et agir sur les missions suivantes :

- L'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche

Elle met en œuvre les missions suivantes :

- Veiller au bon déroulement des rencontres.
- Veiller au bon climat des rencontres

Fonctionnement :

La commission est organisée afin d'en faciliter le fonctionnement (le cas échéant) :

- Chaque membre est responsable d'une catégorie.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Chaque membre de la commission possèdera une expérience avec une équipe de jeunes.
- Durant la saison il devra assister à des matchs de jeunes pour s'assurer du bon fonctionnement des compétitions.
Il devra avoir une position neutre envers son club



Fiche mission commission sportive (gestion des compétitions) (suite – page 3)

Fiche mission cellule Loisirs à 11

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

- Gérer l'organisation (calendriers...) des rencontres départementales Foot à 11 Loisirs
- D'examiner en premier ressort les litiges liés aux rencontres relevant de sa compétence et les transmettre à la Commission « Litiges et Contentieux ».
- De programmer les tirages de la coupe
- De proposer le club organisateur de la finale de la coupe

Fiche mission cellule Futsal U13 à Seniors

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

- Elle est chargée d'organiser les rencontres de championnats et coupes départementales Seniors G et F, U13 à U18 G et F :
- De proposer le club organisateur pour les finales
- D'examiner en premier ressort les litiges liés aux rencontres relevant de sa compétence et les transmettre à la Commission « Litiges et Contentieux ».

Fiche mission cellule Féminines U13 à Seniors

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

- Elle est chargée d'organiser les rencontres de championnats et coupes départementales Seniors G et F, U13 à U18 G et F :
- De proposer les clubs organisateurs pour les finales de coupes
- D'examiner en premier ressort les litiges liées aux rencontres relevant de sa compétence et les transmettre à la commission « Litiges et contentieux ».



Fiche mission commission Technique et PPF (suite – page 3)

Composition :

- Membres actifs : membres des représentants des secteurs et de l'équipe technique départementale
- Autres (invités licenciés, experts...) : le représentant de la commission d'arbitrage, le représentant de la commission médicale et le représentant de la commission de gestion des compétitions

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins.

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Il appartient à la commission départementale technique, d'étudier, concevoir, proposer avant de les soumettre au Comité de Direction du District :

- Les actions à entreprendre pour l'amélioration technique du football dans le cadre des principes de la Direction Technique Nationale et plus particulièrement des commissions centrale et régionale techniques,
- De provoquer toutes les initiatives susceptibles d'apporter une amélioration technique du Football dans le cadre du District,
- De participer à l'œuvre de propagande et d'information pour tout ce qui a trait au développement de la pratique du football chez les jeunes,
- D'établir pour toutes les catégories de licenciés, en liaison avec les commissions compétentes, les sélections représentatives du District et de proposer l'encadrement chargé de la préparation en fonction de programmes préalablement approuvés par le Comité de Direction du District,
- De prévoir et de préparer l'organisation de toutes les actions techniques et stages d'éducateurs sur le plan départemental,
- D'animer les réunions des référents techniques dans les clubs.

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- ...



Fiche mission commission foot en milieu scolaire

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle, Conseiller Technique DAP, du CTDA, d'un représentant de la commission technique et/ou du Foot enfants (U6-U11), d'un représentant de l'Inspection Académique, d'un représentant de l'USEP, d'un représentant de l'UNSS, et d'un représentant de l'UGSEL.
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit entre 3 fois par an (en fonction des besoins)

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

La commission est chargée de créer des liens avec les différentes structures scolaires : premier et second degré, public et privé.

Elle élabore et met en œuvre des conventions permettant de faire « entrer » le football dans les écoles, collèges et lycées.

En totale concertation et à leur demande, elle organise, avec les partenaires que sont l'Inspection Académique, l'USEP, l'UNSS, et l'UGSEL, des formations pour les enseignants, des cycles d'apprentissage particulièrement dans les écoles primaires et peut proposer des rassemblements annuels faisant suite à ces interventions dans les écoles.

La commission peut aussi programmer des actions ponctuelles favorisant une meilleure appropriation par les élèves de connaissances ou compétences spécifiques du football dans des domaines tels que la formation des jeunes, l'arbitrage ou l'organisation de compétitions scolaires.

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Elle fonctionne en lien avec la commission PPF

Compétences, aptitudes et expériences favorisant la participation active des membres de la commission :

- Connaissance du milieu scolaire



Fiche mission commission Médicale

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins.

Missions et responsabilités fixées par le Comité de Direction

- Mettre en place la politique fédérale médicale
- Gérer les dossiers médicaux des arbitres et les surclassements
- Initier et suivre les campagnes d'information et de prévention
- Encadrer les actions du District : stages, Foot'Océane...

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.



Fiche mission commission Engagement : bénévolat, mixité et féminisation

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs (un représentant du Comité de Direction, de la CDA, du pôle Technique et/ou Foot d'animation, de la commission « Communication, Partenariat, événementiel », et au moins 2 personnes engagées dans des clubs à forte densité féminine
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 2 fois par an, en début et en fin de saison (ou plus selon les besoins)

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

La commission a pour objectif de favoriser l'engagement des bénévoles dans les clubs, le district et les événements liés au football sur le territoire, en veillant à la diversité des profils. Pour cela, elle portera une attention particulière à la mixité et la féminisation du football, dans tous les domaines du jeu (joueur.euse, encadrement technique, arbitrage, dirigeant.e, animateur.trice)

Elle prépare et propose autour des missions suivantes : *(à redistribuer selon les niveaux de missions)*

- Valorisation du bénévolat
- Week-end « Bénévoles » à Clairfontaine (appel à candidature et suivi)
- Week-end « Bénévoles Finale Coupe de France (appel à candidature et suivi)
- Bénévol'Club d'Or (suivi et relance)
- Actions de valorisation du bénévolat dans les clubs (veille et communication)
- Suivi des Médailles FFF et LPDL du bénévolat et attributions aux récipiendaires
- Mise en place et suivi des Médailles du bénévolat au niveau du District
- Accompagnement et valorisation des bénévoles
- Information des bénévoles sur les différents dispositifs de soutien au bénévolat existants : congé d'engagement associatif, mécénat, défiscalisation.

Fonctionnement :

- Féminisation et mixité
 - o Accueillir et guider de nouvelles licenciées féminines : créer des outils pour informer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation,
 - o Inciter les clubs à désigner un(e) référent(e) « femme » pour mener une réelle politique de féminisation et faciliter le suivi des orientations menées par le club,
 - o Présenter et proposer aux clubs des missions spécifiquement adaptées à un public féminin sur des thèmes tels que l'administration du club, l'encadrement technique, l'arbitrage, la place des mamans,



Fiche mission commission Engagement : bénévolat, mixité et féminisation (page 2)

- Favoriser l'intégration des filles dans toutes les structures du club et augmenter ainsi la proportion des femmes dans tous les secteurs du football,
- Créer un réseau « femmes et foot en Vendée » en encourageant des prises de responsabilité de femmes dans les clubs et dans les instances départementales.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Connaissance du bénévolat
- Connaissance des problématiques liés aux publics cités (mixité et féminisation)
- Expérience dans la gestion d'un club



Fiche mission commission Communication, partenariat et événementiel

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 3 fois par an (début, milieu et fin de saison) ou plus selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle est chargée de :

- Etablir le **calendrier** des événements à valoriser
- Préparer en amont toutes les **assemblées** générales et les assemblées consultatives de secteurs, en lien avec le Bureau du District : établir l'ordre du jour et le contenu des réunions, prévoir le calendrier, contacter les clubs ou les municipalités en coordination avec les responsables élus du Comité Directeur des huit secteurs géographiques
- Suivre les différents **trophées** et **challenges** : Trophées Club du CMO, Trophées du Bénévolat du CA, Foot Challenge Jeunes, Challenge « Objectif Arbitrage » d'Objectif Séjours et Trophée du fair-play d'Objectif Séjours. Elle désigne les lauréats pour chaque saison sportive et organise les remises de dotations en lien avec les partenaires
- Accompagner toutes les **finale**s départementales jeunes et seniors. En lien avec la commission de gestion des compétitions, elle prépare en amont toute forme de valorisation de ces finales : relations avec partenaires, mise en place de signalétique, contacts préalables avec clubs organisateurs et médias. Un membre de commission doit être présent à chaque finale
- Assurer la pérennité des **partenariats** existants et la recherche de nouveaux partenaires du Football vendéen (en lien avec les besoins des commissions départementales). Elle établit les conventions et organise, en collaboration avec les partenaires, toutes les manifestations liées aux différents partenariats
- Valider tous les documents **d'information** transmis auprès des clubs, via le site internet du District de Vendée. En lien avec le personnel administratif, la commission doit porter un regard critique et constructif sur la forme et le fonds de cet outil de communication auprès des clubs
- Elaborer et suivre les **projets** qui ont pour buts le développement du football en adéquation avec les directives de la F.F.F. et le Comité de Direction du District
- Concevoir les différents supports de communication, externe ou interne

Fonctionnement :

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement (le cas échéant) :

- Communication
- Partenariats
- Événementiel

Elle est en lien avec les commissions et cellules qui organisent les événements.



Fiche mission commission Communication, partenariat et événementiel (page 2)

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Communication (connaissances des outils, réactivité et suivi)
- Partenariats (connaissance du réseau, qualités relationnelles)
- Événementiel (compétences organisationnelles, suivi et exigence sur les livraisons)



Fiche mission commission

Formation des dirigeants

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Se répartir la présence et l'animation aux formations proposées par IR2F
- Établir les besoins de formation des clubs
- Mettre en place des formations supplémentaires spécifiques en réponse aux besoins des clubs
- Former les intervenants

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Savoir communiquer
- Savoir écouter
- Savoir s'adapter
- Être titulaire du module « Conduite de réunion »



Fiche mission commission Accompagnement des projets clubs

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins.

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle met en œuvre les missions suivantes :

- Planifier les visites « labels », conseiller et accompagner les clubs qui entrent dans ces dispositifs, évaluer et déterminer le niveau de label sur le territoire
- Mettre en relation avec les acteurs de la ligue sur des demandes spécifiques (création d'emploi, etc.)
- Accompagner les clubs dans un contexte de fusion, regroupement, etc.
- Rencontrer les clubs qui en font la demande
- Echanger sur les pratiques, partager les informations et les problématiques rencontrées dans les accompagnements
- Assurer le suivi des clubs labellisés
- Procéder à la remise des dotations
- Aider les clubs dans leur autodiagnostic
-

Fonctionnement :

La commission est organisée en binômes pour les visites « label » (1 élu et 1 technicien), et en binôme d'élus pour les autres rencontres des clubs

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement (le cas échéant) :

- Labels
- Emploi
- Gestion des services civiques



Fiche mission Cellule services civiques

Composition :

- Les élus du Comité de Direction
- Lydie SOULARD
- Kévin LIXFE
- Adrien REMAUD

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

- Présentation du dispositif aux clubs en début de saison
- Démarches administratives auprès de l'agence des services civiques
- Suivi des missions
- Suivi des formations : tuteurs – jeunes
- Réalisation des bilans
- Relations avec la DDCJES



Fiche mission commission Citoyenneté, éthique et observatoire des comportements (vivre ensemble) - PEF

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, experts, licenciés, membre d'un pôle ou d'une commission départementale, ou tout autre personne, instance ou structure en lien avec le dossier traité

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins.

Missions et responsabilités fixées par le Comité de Direction

La commission est chargée de l'application des règles dans un domaine rappelé et défini dans la charte éthique du football. Celle-ci concerne tous les participants au football et implique le respect des règles, des arbitres, des adversaires et du public – le bannissement de la violence et de la tricherie – la maîtrise de soi – la loyauté – le fair-play et l'exemple.

Cette charte fixe les recommandations de chacun.

La commission a un rôle préventif, mais sans pouvoir disciplinaire, accompagné d'une faculté de saisine de la commission de discipline, et le cas échéant, d'un appel à minima de ses décisions dans les cas de manquements à la Charte éthique du football.

Elle a pour mission de :

- Donner des avis et faire des recommandations sur les grandes questions relatives à l'éthique,
- Promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique sportive / valoriser les clubs ou les équipes exemplaires / créer des rapprochements entre les clubs
- Mettre en œuvre les actions proposées par la FFF ou la LPDL
- Proposer aux clubs des actions sur le « vivre ensemble » en vue d'améliorer de l'ambiance des rencontres, notamment pour les clubs en difficulté
- Informer les instances sur des faits susceptibles de nuire à l'image du football
- Effectuer des rappels à l'ordre internes ou publics aux devoirs de l'éthique
- Instruire les dossiers dont elle s'est saisie ou qui lui sont soumis pour déférer, si la gravité des faits le nécessite, les personnes physiques ou morales devant la commission de discipline.

Fonctionnement :

La commission peut être saisie par le District de Vendée de Football.

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement :

- Cellule PEF : la cellule prépare et propose un plan de développement du PEF auprès des clubs et communication autour des actions. Elle propose les lauréats des actions chaque mois.



Fiche mission commission Citoyenneté, éthique et observatoire des comportements (vivre ensemble) – PEF (page 2)

- Elle assure la communication, le développement et le suivi auprès des clubs. Elle fait la promotion des actions innovantes. Et elle organise les réunions de présentation et de bilan.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Connaissance et intérêt reconnu dans le domaine de l'éthique



Fiche mission commission

Conseil consultatif des clubs

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Représentants de clubs

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Rapprocher les clubs du District
- Développer les liens entre les clubs
- Mesurer l'impact du District sur les clubs
- Soumettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du District et les règlements
- Collaborer et faire des propositions sur les sujets liés au football et aux activités des clubs

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Esprit d'équipe
- Sens de l'écoute



Fiche mission commission RSE / RSO

A voir sous quelle forme est porté le projet

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

- Intégrer les enjeux du développement durable à moyen et long terme
 - ✓ Faire un état des lieux
 - ✓ Établir une stratégie et un plan d'actions
 - ✓ Construire des indicateurs
 - ✓ Communiquer, valoriser les démarches

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- ...



Fiche mission commission Finances

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit au moins 3 fois par an (ou plus selon les besoins)

Missions et responsabilités fixées par le Comité Départemental

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Proposer au comité de direction les tarifs : engagements, amendes...
- Établir le budget prévisionnel pour la saison suivante
- Faire toute proposition au Comité de Direction pour sa bonne gestion
- Étudier et proposer au Comité de Direction, les aides FAFA destinées aux clubs
- Conseiller les clubs dans la réalisation des démarches administratives
- Examiner les comptes financiers au 31 décembre et l'exercice comptable au 30 juin et y apporter les commentaires jugés utiles

Fonctionnement :

La commission est organisée en cellules afin d'en faciliter le fonctionnement (le cas échéant) :

- Conseil des finances
- FAFA
- Conventions d'objectifs

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Appétence / Compréhension des chiffres comptables



Fiche mission commission Matériel / Intendance

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le Comité de Direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Proposer les travaux pour l'entretien du District et du Centre Technique
- Assurer la gestion des stocks et la logistique du matériel sportif
- Étudier les différents achats du District et lancer les appels d'offres si nécessaire
- Instruire les appels d'offres et faire des propositions au Comité de Direction

Fonctionnement :

Le référent est en lien avec le trésorier

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Sens de l'organisation
- Esprit logique
- Rigueur



Fiche mission commission Ressources Humaines

Composition :

- Le Président, Jean-Jacques GAZEAU
- Le Trésorier, Claude JAUNET
- Salariée : Lydie SOULARD
- Appui du service emploi du CDOS

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins.

Missions et responsabilités fixées par le Comité de Direction

- Déterminer les besoins du District
- Recruter et former les nouveaux employé(e)s
- Assurer leur développement personnel et contrôler leurs missions
- Créer les conditions pour que les salariés puissent donner le meilleur d'eux-mêmes.
- Assurer la fonction de gestion administrative du personnel
- Gérer les entretiens individuels
- Gérer la politique de rémunération
- Créer de bonnes conditions de travail



Fiche mission Commission Statut de l'Arbitrage

Composition :

- Président de commission (membre du comité de direction), Responsable de pôle et membres actifs (3 représentants licenciés des clubs et 3 représentants des arbitres, dont le représentant des arbitres élu au comité de direction)
- Invités (salarié, licenciés, experts...) : elle peut faire appel à une personne ressource pour les archives

Fréquence :

La commission se réunit 3 fois par an en présentiel ou en visio

Missions et responsabilités

Elle a pour mission :

- Statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris celui des arbitres ayant changé de club ou de statut, dans les conditions fixées au Statut de l'Arbitrage.
- Vérifier si les arbitres ont satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club.
- Apprécier la situation des clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions de District, au regard du Statut.
- Proposer les sanctions prévues.

Fonctionnement :

Compétences, aptitudes et expériences favorisant la participation active des membres de la commission :

- Bonne connaissance de l'arbitrage (avoir arbitré) et de son environnement
- Connaissance des règles et de leurs applications
- Garder objectivité et caractère d'impartialité



Fiche mission commission des terrains et installations sportives (CDTIS)

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

La commission est un relais pour la commission régionale des terrains et infrastructures sportives, elle a pour mission :

- Fournir aux clubs affiliés et aux propriétaires des terrains les indications et les conseils utiles pour l'amélioration des terrains et installations (salle...),
- Examiner et formuler un avis sur les dossiers de demandes d'homologation de terrains, d'éclairage et de salles,
- Établir la classification des terrains et des salles,
- Contrôler avant le début des championnats, les terrains et les salles utilisées par les clubs accédant dans une division régionale,
- Communiquer aux commissions ad hoc tous les renseignements sur l'évolution des installations pour leur permettre de mener à bien leur mission.
- Émettre un avis technique sur les démarches des demandes de subventions FAFA Équipements.

La commission contrôle les minima d'éclairage des terrains et des salles pour les compétitions départementales.



Fiche mission commission Discipline

Commission règlementaire et indépendante, élue pour 4 ans

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs (la majorité des membres ne peut pas appartenir au Comité de Direction du District et le Président du District ne peut pas en faire partie)

Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur, pour la durée du mandat à courir.

Fréquence :

La commission se réunit chaque semaine et autant de fois que nécessaire.

Missions et responsabilités

La commission a compétence pour juger, aux fins de poursuites disciplinaires, les affaires relevant des domaines suivants :

- Faits relevant de la police des terrains, cas d'indiscipline des joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, supporters, spectateurs ou toute autre personne accomplissant une mission au sein d'un club ou d'une instance fédérale quelle qu'elle soit
- Faits de violations à la morale sportive, manquements graves portant atteinte à l'honneur, à l'image, à la réputation ou à la considération du football, du District ou d'un de leurs dirigeants, imputables à toute personne, physique ou morale, assujettie au droit de juridiction de la Fédération

Elle statue selon la procédure définie en annexe 2 des règlements généraux et est seule habilitée pour appliquer les sanctions prévues au barème disciplinaire de la Fédération

Fonctionnement :

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne désignée, sur proposition du président de la commission

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Juridiques
- Déontologiques



Fiche mission commission Appel de Discipline et règlementaire

Commission règlementaire et indépendante, élue pour 4 ans

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs (la majorité des membres ne peut pas appartenir au Comité de Direction du District et le Président du District ne peut pas en faire partie)
- Invités (si nécessité) : le Président de la commission de discipline ou son représentant

Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur, pour la durée du mandat à courir.

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités

Appel de discipline :

La commission est compétente en deuxième et dernier ressort, avant le recours aux juridictions administratives, pour examiner les appels des décisions de la commission départementale de discipline, uniquement pour les sanctions individuelles inférieures à un an ferme, et pour les suspensions de terrain inférieures à 3 matches.

Les décisions de la Commission doivent obligatoirement être argumentées et dûment motivées.

Appel règlementaire :

La commission juge en première instance les appels des clubs pour toutes les décisions des commissions départementales à l'exception de celles de discipline.

Les décisions de la commission doivent être motivées en fait et en droit. La procédure est définie à l'article n°148 des règlements de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Fonctionnement :

Lors d'un appel de discipline, le Président de la commission de discipline ou son représentant, peut être invité à la réunion pour expliquer la décision prise par sa commission, mais il ne peut en aucun cas prendre part aux délibérations de la commission d'appel de discipline.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne désignée, sur proposition du président de la commission.

Lors d'un appel règlementaire, la commission peut éventuellement, si nécessaire, entendre un représentant de la commission départementale visée.

Les appels doivent être examinés dans un délai maximum d'un mois à compter de leur réception.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Juridiques et déontologiques



Fiche mission commission Statut des éducateurs

Composition

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit 3 fois par an ou plus selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le Comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Vérification des obligations de désignation, de formation et de présence sur le banc de touche, des éducateurs des championnats D1 et D2 et jeunes soumis à l'obligation.
- Propositions au Comité de Direction, des sanctions afférentes en cas de non-respect
- Contrôle si nécessaire sur les matchs



Fiche mission commission de surveillance des opérations électorales

Composition

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs (5 au minimum, nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District)
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit autant que de besoin

Missions et responsabilités fixées dans les statuts du District Vendéen de football (article 16)

La commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées dans les statuts.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort
- accéder à tout moment au bureau de vote
- adresser au Comité de Direction, tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.



Fiche mission commission Litiges et contentieux

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le comité de direction

- Juger les contestations visant la qualification et la participation de joueurs (y compris les évocations) ainsi que l'application des règlements et statuts du District.
- Examiner et juger en 1^{ère} instance tous les litiges concernant les matchs comptant pour les épreuves qu'organise la Commission Gestion des Compétitions.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Juridique
- Déontologique



Fiche mission commission Révision des statuts et règlements

Composition :

- Président de commission, Responsable de pôle et membres actifs
- Invités (salarié, licenciés, experts...)

Fréquence :

La commission se réunit selon les besoins

Missions et responsabilités fixées par le Comité de direction

Elle prépare et propose autour des missions suivantes :

- Mettre en conformité les règlements du District avec les règlements généraux de la FFF et de la Ligue
- Examiner les propositions de modification des statuts et règlements du District et proposer au Comité de Direction les textes à soumettre à l'assemblée générale.
- Examiner les vœux proposés par les clubs ou commissions

Fonctionnement :

La commission pourra décider de groupes de travail, le cas échéant.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Juridique
- Déontologique



Fiche mission fonctionnement des instructeurs

Composition :

- 2 personnes indépendantes nommées pour 4 ans par le Comité de Direction.

Fréquence :

- Selon les besoins

Missions et responsabilités

- S'emparer des dossiers transmis par la Commission de Discipline
- Récolter, par tous moyens, tous les éléments complémentaires (rapports, propos exacts prononcés, conséquences des faits reprochés, plaintes, vidéos...) nécessaires à une compréhension optimale des faits et utiles au prononcé ou non d'une sanction
- Suggérer à la Commission de 1^{ère} instance, des personnes à convoquer.

Fonctionnement :

- L'instructeur dispose d'un délai de 6 semaines à compter de sa saisine pour rendre son rapport.

Compétences, aptitudes et expériences au sein du collectif favorisant la participation active des membres de la commission :

- Juridique
- Déontologique
- L'instructeur ne peut avoir un intérêt, direct ou indirect à l'affaire, ni siéger dans les organes disciplinaires saisis de l'affaire qu'il a à instruire.